

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2018

\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Présents : M. Pierre GUEYDON. M. Franck BOUDOT. M. Jean-Paul BAJAS. Mme Valérie MAKOWKA. M. Gilles GOY. M. Jean-François PORTHIER. Mme Jeanine DELETRE. M. Jean-Paul BRUN. Mme Aurélie POMMIER. M. Sébastien CHAPPUY

Absents : Mme Valérie MARTIN. M. Pascal DARMEZIN (pouvoir à M. Jean-Paul BAJAS). Mme Marie-Claude GIRIN (pouvoir à Mme Valérie MAKOWKA). Mme Marie-Claude GRAND (pouvoir à M. Jean-Paul BRUN). M. Pascal BRUN (pouvoir à M. Sébastien CHAPPUY)

Mme Aurélie POMMIER a été nommée secrétaire.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Renouvellement du traité de concession de distribution publique en Gaz naturel avec GRDF**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil que la commune de Saint Jean La Bussière est desservie en gaz naturel depuis 1992, les réseaux sont de la propriété de la commune mais l'entretien, la maintenance, la sécurité et l'exploitation de ces réseaux sont délégués à GRDF dans le cadre d'une convention signée le 21/02/1992 pour une durée de 30 ans.

Cette convention arrive à échéance en 2022 et à ce titre GRDF prend contact avec les collectivités très en amont pour permettre un étalement de la campagne de renouvellement de ces conventions.

Pour information, les contrats de concessions ayant été signés et étant en cours avant la fin de l'année 2004, doivent rester sous le monopole historique de GRDG et ne peuvent être ouverts à la concurrence lorsqu'ils arrivent à échéance.

La commune étant dans ce cas, si elle ne souhaite pas reprendre cette gestion à son propre compte, est dans l'obligation de continuer son partenariat avec GRDF.

GRDF propose à la commune de signer un nouveau contrat de concession pour une durée de 30 ans. Ce nouveau contrat a été amélioré afin de moderniser le partenariat notamment en matière de conseils et de permettre à la commune de percevoir une redevance annuelle de concession estimée à 1226 € pour 2018.

Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Participation financière 2017 de la commune au centre multi-accueil la Mouffletterie**

Après clôture des comptes de l'exercice 2017, le Centre Social d'Amplepuis a transmis en mairie le montant de la participation financière de la commune au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » soit 2 888,89 €. (Pour mémoire, à la clôture des comptes de l'exercice 2016, le montant était de 2 230,97 €.)

Madame Valérie MAKOWKA, représentante de la commune au sein de la structure, a indiqué aux membres du Conseil que l'écart est expliqué par le fait que l'association a dû faire face à de nombreux arrêts maladie/maternité et a de ce fait beaucoup fait appel à des contractuels supplémentaires et à l'association la Passerelle.

Il a été demandé au Conseil Municipal de valider le versement de cette participation.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Subvention au SISAD au titre de l'année 2018**

Monsieur le Maire a indiqué aux membres du Conseil que la commune a reçu un courrier de demande de subvention de la part du SISAD d'Amplepuis qui intervient auprès des usagers de la commune.

En effet, dans l'attente de la signature de la prochaine convention qui sera mise en œuvre fin 2018 dès leur intégration dans leurs nouveaux locaux actuellement en construction, l'association demande aux communes qui bénéficient de ses services le versement d'une aide financière à hauteur de 1,50 € par habitant. La participation de la commune s'élèverait donc à 1 891,50 € (1261x1.50 €).

Il a été demandé au Conseil Municipal de valider le versement de cette participation.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Acceptation de la subvention au titre des amendes de police versée par le Département du Rhône dans le cadre du projet de Dénomination et adressage des voies communales**

Monsieur le Maire a expliqué que suite au versement de la subvention d'un montant de 5 000 €, au titre des amendes de police, par le Département du Rhône, ce dernier demande au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à accepter cette subvention et à s'engager à réaliser les travaux de Dénomination et adressage des voies communales.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### Tableau des emplois : création d'un poste

Monsieur le Maire a indiqué que dans le cadre de la campagne d'avancements de grades 2018, un agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles peut prétendre à un avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

A ce titre, ce poste n'existant pas au tableau des emplois validé le 10 juillet 2017, il est nécessaire de le créer avant de pouvoir procéder à la nomination de l'agent sur son nouveau grade.

Il a été demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition de création de poste au tableau des effectifs.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### Bons « Maison fleuries »

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que des bons d'achats sont offerts aux lauréats du concours « Maisons fleuries » organisé chaque année, selon les modalités suivantes :

1 <sup>er</sup> de chaque catégorie	35 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> de chaque catégorie	25 €
Participants : note >= à 8/20	20 €
Participants : note <8/20	10 €

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de continuer à l'autoriser à émettre ces bons d'achats et à inscrire les crédits à l'article 6713 – Secours et dots, du budget communal.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### Questions diverses

**Fête des classes 2018** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fête des classes organisée le 1<sup>er</sup> avril 2018 s'est très bien déroulée.

**Camion pizza** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord à monsieur Alexis DESBAT pour qu'il installe prochainement son camion de pizza sur le parking municipal vers l'entreprise GARNIER ; le samedi soir de 18h à 20h.

**Voirie** : Monsieur Franck BOUDOT informe l'assemblée que la réception des travaux de voirie 2017 réalisés par la COR s'est déroulée le 06/04/2018. Le programme voirie avec le COR pour 2018, prévoit notamment la réfection en profilage et PATA de la descente « Chez Sany » et des travaux au carrefour Arpheuille.

**A89** : Monsieur le Maire indique qu'une étude de jonction de notre territoire à l'A89 est toujours en cours et qu'à ce titre les élus locaux sont consultés. Deux itinéraires sont évoqués : un par le Col des Sauvages et l'autre par le Col du Pilon.

« *Village d'accueil* » : Madame Valérie MAKOWKA explique que la commune a adhéré au dispositif « Village d'accueil » qui a pour objectif de revitaliser les villages, surtout par le biais du commerce. Mme MAKOWKA indique qu'elle doit se rendre à la réunion du 18/06/2018 qui a pour objet : Comment accueillir les nouvelles populations qui arrivent des grandes villes à la campagne.

*Parc Eolien de Valsonne* : Monsieur le Maire indique que le Préfet du Rhône a donné son accord pour la création du parc éolien de Valsonne.

*Dénomination et adressage des voies communales* : Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion publique d'information en présence de La Poste doit se tenir avant les vacances d'été.

*Cimetières* : Monsieur le Maire demande à monsieur Jean-Paul BAJAS de prévoir pour l'année 2019 l'élaboration des plans des 2 cimetières et numérotage des tombes.

*Epicerie sociale* : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le CCAS de la commune va verser pour l'année 2018 une participation financière de 514,67 € à l'épicerie sociale de Thizy-les-Bourgs et précise que cette dernière a aidé 5 usagers sur la commune en 2017.

*Isolation thermique de l'école* : Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'isolation thermique du groupe scolaire ont bien démarrés et qu'ils devraient être terminés pour le 9 août prochain.

*Lotissement OPAC rue Marie Curie* : Monsieur Sébastien CHAPPUY demande à monsieur le Maire s'il est possible d'empêcher le stationnement sur la chaussée le long du lotissement car il gêne la circulation des véhicules dans les deux sens. Une réflexion à ce sujet va être menée par les adjoints.

*Cérémonies du 8 mai 1945 et 11 novembre 1918* : Monsieur Sébastien CHAPPUY demande à monsieur le Maire s'il est possible d'avoir un système d'enceinte + micro pour que les discours soient plus audibles.

Madame Aurélie POMMIER demande si c'est possible d'associer les enfants de l'école à ces deux commémorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

*Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 17 mai 2018.*

Le Maire,

